

221C0685
GB00BDSFG982-FS0232

1^{er} avril 2021

Déclaration de franchissement de seuils
(articles L. 233-7 du code de commerce et L. 451-2-1 du code monétaire et financier)

TECHNIPFMC PLC
(Euronext Paris)

Par courrier reçu le 31 mars 2021, la société T. Rowe Price Associates, Inc.¹ (100 East Pratt Street, Baltimore, MD 21202, Etats-Unis), agissant pour le compte de fonds et de clients dans le cadre de mandats de gestion, a déclaré avoir franchi en hausse, le 25 mars 2021, les seuils de 5% du capital et des droits de vote de la société TECHNIPFMC PLC et détenir, pour le compte desdits fonds et clients, 23 124 234 actions TECHNIPFMC PLC² représentant autant de droits de vote, soit 5,13% du capital et des droits de vote de cette société³.

Ce franchissement de seuils résulte d'une acquisition d'actions TECHNIPFMC PLC sur le marché.

¹ Contrôlée par la société T. Rowe Price Group, Inc. qui ne détient pas de participation ou n'intervient pas pour son compte.

² Le déclarant a précisé détenir par ailleurs 92 986 actions TECHNIPFMC PLC pour le compte de clients (non prises en compte dans la détention visée au 1^{er} alinéa) pour lesquelles ceux-ci ont conservé l'exercice des droits de vote.

³ Sur la base d'un capital composé de 450 433 770 actions représentant autant de droits de vote, en application du 2^{ème} alinéa de l'article 223-11 du règlement général.